MONTRÉAL, 14 *Mars*, 1856.

MONSIEUR,

La Cour Seigneuriale ayant prononcé son Jugement, il devient urgent que tous les Seigneurs se réunissent immédiatement, pour délibérer sur plusieurs questions de la plus haute et de la plus vitale importance pour eux,—entr'autres celle de savoir s'ils doivent interjeter Appel au Conseil Privé en Angleterre, ou non. Sur cette dernière question il faut une décision immédiate, en autant que la Demande d'Appel doit être filée sous un mois de la date de ce Jugement, *c'est-à-dire avant le onze d'Avril prochain!*

Le Comité Seigneurial ne peut prendre sur lui plus de responsabilité sous ces circonstances, et désire faire Rapport au corps entier des Seigneurs, et laisser à tous les intéressés à décider de leur sort.

En conséquence vous êtes instamment prié d'assister à l'assemblée convoquée au ST. LAWRENCE HALL, à Montréal, *Mercredi, le* 26 *de Mars* courant, à DEUX HEURES de l'après-midi.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très humbles serviteurs,

T. E. CAMPBELL,
J. PANGMAN,
L. J. A. PAPINEAU,
J. WURTELE.
} *Comité Seigneurial de Montréal.*